Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260402-CNE02042620-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 02 avril 2026

Date de convocation :	26 mars 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	26 mars 2026	Conseillers présents :	22
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, Mme Rachelle HILLAIREAU, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Rémy MATHURIN a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.

M. Augustin PAULAY a été élu secrétaire de séance.

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal en qualité de référent au Comité National d'Action Sociale pour les agents des collectivités territoriales - CNE020426-20

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs dont dépend la commune de Marzan.

Il est proposé de désigner un représentant du Conseil Municipal en qualité de référent au Comité National d'Action Sociale pour les agents des collectivités territoriales (CNAS). Il est précisé qu'un agent des services de la commune sera également désigné en qualité de référent agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

- Mme Marie-Pierre SANTERRE en qualité de référente au Comité National d'Action Sociale pour les agents des collectivités territoriales (CNAS).

Pour copie conforme,
MARZAN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE